

Création de Société par Actions Simplifiée

ATTESTATION DE BLOCAGE DU CAPITAL SOCIAL

La banque ci-après :
CIC LYONNAISE DE BANQUE CIC SAINTE MAXIME, 82 ROUTE DU PLAN DE LA TOUR 83120 STE MAXIME déclare et atteste avoir reçu en dépôt la somme de 3 000 €.

Mr Tom GEERAERT, représentant de la société 2G2H S.A.S., Société par Actions Simplifiée actuellement en voie de formation dont le siège social se situe ZA DU RIVET 2 ALLEE SERPENTINE 83120 STE MAXIME, déclare que cette somme représente le montant immédiatement libérable de la partie du capital social correspondant aux apports en numéraire de la Société par Actions Simplifiée en formation, ainsi qu'il a été versé par l'ensemble des actionnaires.

Liste des actionnaires	Nombre d'actions	Somme versée
Mr Sacha HAYMANN	900	900 €
SAS CORVUS représentée par son Président Mr Jean-Brice GEERAERT	900	900 €
SASU SOYNEKOGROUP représentée par son Président Mr Hugo HAYMANN	900	900 €
SAS GTI représentée par son Président Mr Tom GEERAERT	300	300 €

En conséquence, conformément aux dispositions législatives en vigueur, la somme ci-dessus demeurera bloquée en compte spécial :

10096 18306 00052746601 64

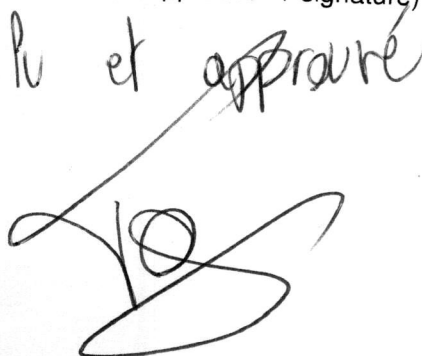
jusqu'à production du certificat d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de la société actuellement en voie de formation. Sans production de ce certificat dans le délai de six mois à compter du dépôt de fonds, la somme susvisée pourra être débloquée :

- soit entre les mains du mandataire désigné par l'ensemble des souscripteurs,
- soit entre les mains du mandataire désigné par décision de justice passée en force de chose jugée.


La présente attestation est établie en triple exemplaire pour faire valoir ce que de droit.

Le 07 décembre 2023

Le déposant
("lu et approuvé" + signature)

lu et approuvé


Mme Estelle VITTECOQ
Agence Ste Maxime
18306@cic.fr

 Sainte Maxime
82 Route du Plan de la Tour
83120 Sainte Maxime